

OBSERVATIONS BUDGET PRIMITIF 2025

QUESTION N° VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE

VOTE ABSTENTION

INTRODUCTION

Sur la forme, nous avons relevé plusieurs incohérences dans la présentation des données budgétaires. Certaines sont affichées au centime près, d'autres arrondies de manière approximative. De plus, les montants du budget primitif 2024 repris dans les tableaux comparatifs du budget 2025 diffèrent parfois de ceux initialement votés et présentés l'an dernier.

Ces écarts nous ont été expliqués par l'intégration des Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) adoptées en cours d'année 2024, venant ajuster les prévisions du budget primitif 2024.

Cependant, cette méthode complique la lecture et la comparaison directe entre les budgets primitifs 2024 et 2025. Malgré tout, lorsque les chiffres 2024 ont été modifiés via les DBM, nous les avons pris en compte pour nos calculs de variation 2024/2025 — des variations qui nous ont parfois interpellés.

Nous tenons à souligner qu'il est essentiel que les ajustements issus des DBM restent proches des prévisions initiales. À défaut, on pourrait légitimement s'interroger sur la fiabilité des prévisions du budget primitif, dont la vocation est précisément de fixer les grandes orientations budgétaires de l'année.

Pour rappel :

- Le Budget Primitif (BP) est le document de référence voté en début d'année. Il reflète les choix politiques et les priorités de la commune.
- Les Décisions Budgétaires Modificatives (DBM), quant à elles, sont des ajustements techniques ou conjoncturels décidés en cours d'exercice (ex. : dépenses imprévues, nouvelles subventions, corrections comptables...).

Afin d'assurer une lecture claire et cohérente de l'évolution des finances communales, la comparaison d'une année sur l'autre doit reposer sur les budgets primitifs, sans y intégrer les DBM. Les inclure fausse l'analyse, puisqu'elles traduisent des réalités spécifiques à une année donnée, et non les intentions initiales.

Cette différence de traitement soulève une question de cohérence méthodologique. Sur quelle base compare-t-on ? Où est la rigueur dans l'analyse ?

Pour le BP 2025 comparé au BP 2024 avec DMB (Décisions modificatives budgétaires)

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de +5,85%

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de +5,87%

Pour le BP 2025 comparé au BP 2024 sans les DMB (Décisions modificatives budgétaires)

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de +9,29%

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de +7,33%

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Le résultat de l'exercice BP 2025 se révèle négatif au taux de couverture de 95,38 % :

recettes 13 120 565 € - dépenses 13 756 236 € = - **635 671 €**

Chapitre 11 charges à caractère général

L'enveloppe est proposée au vote cette année pour la somme de 3 097 536 € par rapport BP 2024 :

+10,36% avec DMB

+ 15,50 % sans DMB

A titre indicatif, on peut observer des augmentations significatives :

- Eau assainissements + 6,6 % soit + 8750€
- Energie – Electricité +10,2 % soit +43 800 €
- Chauffage urbain + 41,13% soit +38 500€
- Alimentation + 3,4 % soit + 14 400€
- Autres honoraires, conseils + 13,6% soit +6300€
- Frais d'actes et de contentieux **102%** entre 2024 et 2025. soit +43 100€
- Fêtes et cérémonie **+218 %** entre 2024 et 2025 € + 54 930

Hormis les hausses liées à l'eau et à l'électricité, deux articles budgétaires enregistrent des augmentations particulièrement marquantes : +102 % pour les frais d'actes et de contentieux, et +218 % pour les fêtes et cérémonies.

Pouvez-vous nous informer sur la hausse de 102% des frais d'actes et contentieux et nous vous demandons, une fois encore, de nous fournir la liste des jugements anonymisés auxquels la commune est partie pour connaître les montants encaissés ou payés par la commune.

À quoi répond cette forte hausse de 218% des dépenses festives cette année : à un besoin communal ou à une stratégie de communication ? merci d'apporter un éclairage sur ce point ?

Chapitre 12 Charges de personnel et frais assimilés + 6,64 % par rapport au BP 2024

Le montant du chapitre 12 s'élève à 6 308 500 € soit une augmentation de 3,04 % en progression de +186 216 € par rapport au BP 2024 en intégrant les DMB.

Dans le ROB 2025 le chapitre 12 est estimé à 6 200 000€.

Si nous comparons le BP 2025 au BP2024 sans DMB nous ne sommes pas à +3% mais à +6%.

BP 2024 / 5 915 700 € et BP 2025 6 308 460 €

Vous voyez que cela fausse grandement la lecture comparative des comptes du BP

L'article 64 118 « autres indemnités » passe de 480 000 € à 707 400 € soit une augmentation de 32 % + 227 400 €

Pouvez-vous nous apporter des précisions concernant cette importante augmentation ?

Chapitre 14 Atténuation de produits :

Le montant du chapitre 14 s'élève à 520 325 € qui correspond à l'article 55 de la loi SRU. Au total la commune a payé une amende de 4 100 000€ en cumulé.

Chapitre 65 Autres charges de gestion :

Le montant du chapitre 65 s'élève à 944 319 € soit une augmentation de 22,18 % en progression de + 171 435 € par rapport au BP 2024.

LE TOTAL DES **DEPENSES DE GESTION COURANTE** AUGMENTE DE +6,61 % AVEC DBM +9,67 % SANS DBM.

CONCERNANT **LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**, ELLES AUGMENTENT DE + 6,26 % SOIT =935 258 € AVEC DBM ET 9,29% SANS DBM

CE QUI EST TRES IMPORTANT AU REGARD DE L INFLATION ACTUELLE ET VOUS REMARQUEREZ ENCORE LA DISTORSION AMENEE PAR LA PRISE N COMPTE DES DBM DANS LE BP2025 .

FONCTIONNEMENT RECETTES

Les recettes augmentent de 5,87% avec DBM et 7,33% sans DBM

Comme vous le précisez, les recettes de la commune repose sur la fiscalité locale qui augmente de 10,57% sans DBM et de 7,5 % avec DBM tandis que les impôts et taxe marquent une légère évolution 1,33% avec DBM et une baisse de 1,39% sans DBM

Ces deux chapitres représentent 81 % des recettes de la commune.

Pour les dotations nous observons une nouvelle baisse de 17 %

On observe une augmentation significative pour les services à la population, avec des augmentations oscillant entre 3 et 20 %

70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 104 232,00	0,00	1 172 439,00	0,00	1 172 439,00
7022	Coupes de bois	980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
70323	Red. occupation dom. public	34 930,00	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	125 000,00	0,00	156 855,00	0,00	156 855,00
70631	Redevances services à caractère sportif	88 000,00	0,00	86 000,00	0,00	86 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	160 000,00	0,00	165 000,00	0,00	165 000,00
7066	Redevances services à caractère social	90 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	450 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
708122	Mise à dispo pers. régie avec ps morale	4 700,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
708722	Remb. frais par régie avec ps morale	2 600,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	8 722,00	0,00	22 684,00	0,00	22 684,00
70878	Remb. frais par des tiers	106 300,00	0,00	85 000,00	0,00	85 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 000,00	0,00	1 900,00	0,00	1 900,00

Une augmentation de 7,5% sur la fiscalité locale

Malgré la hausse des recettes, les dépenses augmentent plus vite et la section de fonctionnement se clôture avec un déficit de - 635 671 € .

DEPENSES INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement baissent de -6,40% et on observe une diminution très importante des subventions soit – 263%, baisse compenser par l'emprunt de 2 000 000 €.

Pourquoi une telle baisse des subventions ?

EN CONCLUSION,

Ce budget demeure fragile et ne permet qu'un faible niveau d'autofinancement.

Malgré la hausse des recettes, les dépenses augmentent plus vite et la section de fonctionnement se clôture avec **un déficit de - 635 671 €**

À court terme, il apparaît indispensable de mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement

Par ailleurs, la baisse significative des subventions d'investissement souligne la nécessité de recentrer les choix budgétaires sur des projets réellement prioritaires pour les Éguillens. Faute de quoi, le risque est une augmentation continue de l'endettement communal.

Nous votons contre et regrettons cette présentation qui inclut une partie des DBM qui altère la qualité du document et par conséquent nuit aux comparaisons.

LES BASES DE L'ANALYSE FINANCIERE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
GRANDES MASSES BUDGETAIRES								
Recettes de fonctionnement	9 885 744	10 963 383	11 079 696	11 058 037	10 981 622	11 208 891	11 416 609	11 632 262
Dépenses de fonctionnement	9 226 932	9 576 816	9 651 873	9 452 896	9 877 982	9 986 018	10 196 979	10 288 842
dont intérêts de la dette	187 500	168 952	148 947	133 437	154 362	145 570	195 979	165 366
Recettes d'investissement	4 359 186	6 511 463	3 504 830	2 440 257	4 561 632	5 125 920	3 117 617	880 811
dont emprunts souscrits	1 000 000	0	0	0	1 500 000	2 500 000	0	0
Dépenses d'investissement	5 066 624	6 500 864	3 576 144	5 324 000	9 708 092	8 429 044	5 059 653	2 217 889
dont capital de la dette	738 643	754 528	768 738	782 361	750 372	836 441	907 177	846 829
dont P.P.I	4 306 589	4 882 306	2 635 491	3 777 577	4 728 139	5 260 624	3 481 416	700 000
EPARGNE								
Epargne de gestion	841 878	1 547 045	1 439 100	1 732 578	1 258 002	1 368 443	1 415 609	1 508 786
Epargne brute	654 378	1 378 093	1 290 152	1 599 140	1 103 640	1 222 873	1 219 630	1 343 420
Epargne nette	-84 265	623 565	521 414	816 780	353 268	386 432	312 453	496 591
RESULTATS DE CLOTURE								
Fonds de roulement en début d'exercice	1 394 024	1 345 398	2 742 564	3 840 381	2 561 779	-1 481 041	-3 561 292	-4 283 697
Résultat de l'exercice	-48 626	1 397 167	1 356 508	-1 278 602	-4 042 820	-2 080 251	-722 406	6 343
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 345 398	2 742 565	4 099 072	2 561 779	-1 481 041	-3 561 292	-4 283 697	-4 277 355
ENDETTEMENT								
Encours au 31 décembre	6 695 802	5 941 503	5 172 536	4 579 167	5 328 795	6 992 354	6 085 178	5 238 349
Ratio de désendettement	10,2 ans	4,3 ans	4 ans	2,9 ans	4,8 ans	5,7 ans	5 ans	3,9 ans
Emprunt nouveau	0	0	0	0	1 500 000	1 500 000	0	0